

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 1 de 81

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1**IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: ISOPAR™ L
Description du produit: Hydrocarbure isoparaffinique

Nom d'enregistrement:

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

Numéro d'identification: (EC #)920-901-0

Numéro d'enregistrement:

01-2119456810-40

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Emploi prévu: Solvant

Usages identifiés:

Fabrication de la substance
Distribution de la substance
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel
Lubrifiants - Industriel
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel
Utilisation en tant que carburant - Industriel
Fluides fonctionnels - Industriel
Utilisation en laboratoires - Industriel
Production et traitement du caoutchouc
Traitement de polymères - Industriel
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel
Utilisations agrochimiques - Professionnel
Utilisation en tant que carburant - Professionnel
Fluides fonctionnels - Professionnel
Applications routières et de construction
Utilisation en laboratoires - Professionnel

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 2 de 81

Traitement de polymères - Professionnel
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur
Utilisations agrochimiques - Consommateur
Utilisation en tant que carburant - Consommateur
Fluides fonctionnels - Consommateur
Autres utilisations par des consommateurs

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus.

Usages déconseillés: Les usages identifiés ci-dessus sont spécifiques au client à qui cette Fiche de Données de Sécurité est destinée et sont des usages pour lesquels les informations figurant dans cette Fiche de Données de Sécurité sont applicables. D'autres usages peuvent être supportés/enregistrés pour ce produit. Ce produit n'est pas recommandé pour aucun usage industriel, professionnel ou consommateur autre que ceux qui sont supportés/enregistrés.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: ExxonMobil Chemical France
5/6 Place de l'Iris
Téléphone : +33 1 49 67 90 00
92400 COURBEVOIE
France

N° du fournisseur (standard):
Courriel:

+33 1 49 67 90 00
sds.france@exxonmobil.com

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):
Centre antipoison:

+(33)-975181407 (CHEMTREC)
01 4542 5959 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration: Catégorie 1.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes:

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 3 de 81



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280: porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 : ne PAS faire vomir. P370 + P378: en cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.
P403 : stocker dans un endroit bien ventilé. P405 : garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient: Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

2.3. AUTRES DANGERS

Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. Combustible.

Dangers sur la santé:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3

COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Ce produit est défini comme une substance.

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 4 de 81

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement #	Concentration *	Classification SGH/CLP
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques		920-901-0	01-2119456810-40	100 %	[Flam. Liq. 4 H227], Asp. Tox. 1 H304, EUH066

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Les valeurs de concentration peuvent varier.

Note: toute entrée dans la colonne EC# commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

3.2. MELANGES Non Applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS**4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS****INHALATION**

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Pas de symptômes ni d'effets significatifs.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique.

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 5 de 81

Traiter en conséquence.

RUBRIQUE 5

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

Produits de combustion dangereux: Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Combustible.

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: 68°C (154°F) [ASTM D-93]

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):

UEL: 6.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]

Température d'auto-inflammation: 222°C (432°F) [ASTM E659]

RUBRIQUE 6

MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques.
Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 6 de 81

des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H₂S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter le contact avec la peau. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Température de chargement/déchargement: [Ambiante]

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 7 de 81

Température de transport: [Ambiante]
Pression de transport: [Ambiante]

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Température de stockage: [Ambiante]
Pression de stockage: [Ambiante]

Récipients/emballages adaptés: Camions-citernes; Fûts; Péniches; Wagons-citernes; Wagons-citernes
Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique): Acier au carbone; Acier inoxydable; Téflon; Polyéthylène; Polypropylène
Matériaux et revêtements non adaptés: Caoutchouc Butyl; Caoutchouc Naturel; Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques	Vapeur.	VME (calcul réciproque)	1200 mg/m3	171 ppm	Total des hydrocarbures	ExxonMobil

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :
 INRS

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 8 de 81

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques	NA	NA

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques	NA	NA	NA

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Pour les hydrocarbures UVCB, aucune valeur unique de PNEC n'est identifiée pour la substance ou n'est utilisée dans des calculs d'évaluation de risques. Par conséquent, aucune valeur de PNEC n'est divulguée dans le tableau ci-dessus. Pour de plus amples informations, veuillez contacter ExxonMobil.

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 9 de 81

potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.

Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de gants de protection chimique est recommandé. Si le contact avec les bras est possible, porter des gants à manchettes. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de vêtements résistants aux produits chimiques et pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Pratiquer un bon nettoyage.

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 10 de 81

Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique: liquide
Forme: Transparent
Couleur: Incolore
Odeur: Faible
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
pH: Techniquement non réalisable
Point de fusion: Techniquement non réalisable
Point de congélation: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition: 188°C (370°F) - 210°C (410°F) [ASTM D86]
Point d'éclair [Méthode]: 68°C (154°F) [ASTM D-93]
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): 0.04 [Calculé]
Inflammabilité (solide, gaz): Techniquement non réalisable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):
UEL: 6.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]
Tension de vapeur: 0.04 kPa (0.3 mm Hg) à 20°C [Calculé]
Densité de vapeur (air = 1): 5.7 à 101 kPa [Calculé]
Densité (à 15 °C): 0.76 [Par rapport à l'eau] [Calculé]
Solubilité(s) : eau Négligeable
Coefficient de partage (n-octanol/eau): > 4 [Estimation]
Température d'auto-inflammation: 222°C (432°F) [ASTM E659]
Température de décomposition: Aucune donnée disponible
Viscosité: 1.3 cSt (1.3 mm²/sec) à 40°C | 1.74 cSt (1.74 mm²/sec) à 20°C [Calculé]
Propriétés explosives: Aucun
Propriétés oxydantes: Aucun

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique (à 15 °C): 760 kg/m³ (6.34 lbs/gal, 0.76 kg/dm³) [ISO 12185]
Point d'écoulement: < -114°C (-173°F) [ASTM D5950]
Poids moléculaire: 165 G/MOLE [Calculé]
Hygroskopique: No
Coefficient de dilatation thermique: 0.00098 par °C [Calculé]

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 11 de 81

RUBRIQUE 10	STABILITE ET REACTIVITE
--------------------	--------------------------------

- 10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.
- 10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.
- 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. CONDITIONS A EVITER:** Flammes nues et sources d'ignition d'énergie élevée.
- 10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts
- 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

RUBRIQUE 11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
--------------------	------------------------------------

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
Inhalation	
Toxicité aiguë: (Rat) 8 heure(s) CL50 > 5000 mg/m3 (Vapeur) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
Ingestion	
Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
PEAU	
Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402
Corrosion cutanée/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404
YEUX	
Lésions oculaires graves/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 12 de 81

disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406
Aspiration: Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 471 473 474 476 478 479
Cancérogénicité: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 453
Toxicité sur la reproduction: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 413 414 415
Lactation: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 408 413

AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

12.1. TOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

Produit -- N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 13 de 81

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation:

Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse:

Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Photolyse:

Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Oxydation atmosphérique:

Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Non déterminé.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	48 heure(s)	Daphnia magna	LE0 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	96 heure(s)	Oncorhynchus mykiss	LL0 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE0 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	DSEO-R (NOELR) 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	DSEO-R (NOELR) 1 mg/l: données pour le produit

Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé 31.3 : produit similaire

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 14 de 81

RUBRIQUE 13**CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

Code de déchet européen: 08 XX XX

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

RUBRIQUE 14**INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

TERRE (ADR/RID): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)

14.1. Numéro ONU (ou ID): 9003

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): MATIERES DONT LE POINT D'ECLAIR EST SUPERIEUR A 60°C MAIS INFERIEUR OU EGAL A 100°C (Isoundécanes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: (N/A)

14.5. Dangers pour l'environnement: Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Etiquette(s): 9 (F)

MER (IMDG): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 15 de 81

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Nom de la substance: LIQUIDE NOCIF, N.F., (7) N.S.A., (ISOPAR L, contient des iso- et cycloalcanes en (C12+))

Type de navire requis: 3

Catégorie de pollution: Y

AIR (IATA): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis): AICS, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

Les listes d'inventaire nationales sont basées sur le ou les numéros CAS répertoriés ci-dessous.

CAS
90622-58-5
64742-48-9

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances... tel que modifié.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Lois et réglementations nationales:

Maladies à caractère professionnel: n° 601

Maladies professionnelles: n° 84

Travaux interdits: Travailleurs de moins de 16 ans. Travailleurs de moins de 18 ans (sauf

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 16 de 81

dérogation).

Installations classées, sites enregistrés et autorisés: 1433, 1434

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Informations REACH: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16

AUTRES INFORMATIONS

USAGES IDENTIFIES:

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9)

Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8, SU9)

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3,)

Lubrifiants - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en tant que carburant - Industriel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3)

Fluides fonctionnels - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en laboratoires - Industriel (PROC15, SU3)

Production et traitement du caoutchouc (PROC1, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10)

Traitement de polymères - Industriel (PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisations agrochimiques - Professionnel (PROC1, PROC11, PROC13, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation en tant que carburant - Professionnel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU22)

Fluides fonctionnels - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9, SU22)

Applications routières et de construction (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisation en laboratoires - Professionnel (PROC15, SU22)

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 17 de 81

Traitement de polymères - Professionnel (PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22)
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur
(PC01,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC15,PC18,PC23,PC24,PC31,PC34, SU21)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur (PC03,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC24,PC35,PC38, SU21)

Utilisations agrochimiques - Consommateur (PC12,PC27, SU21)

Utilisation en tant que carburant - Consommateur (PC13, SU21)

Fluides fonctionnels - Consommateur (PC16,PC17, SU21)

Autres utilisations par des consommateurs (PC28,PC39, SU21)

REFERENCES: Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 18 de 81

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

[Flam. Liq. 4 H227]: Liquide combustible ; Liquides inflammables, catégorie de danger
Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Rubrique 7 : Matériaux et revêtements non adaptés Une information a été modifiée.
Rubrique 7 : Récipients/emballages adaptés Une information a été modifiée.
Rubrique 12 : Tableau Ecotoxicité - Rubrique 12 Une information a été modifiée.
Rubrique 15 - Liste des autres numéros CAS Une information a été ajoutée.
Rubrique 15 - Liste des numéros CAS Une information a été ajoutée.
Rubrique 15 : Autres numéros CAS Une information a été ajoutée.
Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.
Rubrique 15: Liste de numéros CAS Une information a été retirée.
Rubrique 16: Liste de numéros CAS Une information a été retirée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

À usage interne seulement

MHC: 1A, 0, 0, 0, 1, 0

DGN: ALL2592HFR (1017298)

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 19 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fabrication de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 20 de 81

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 21 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Distribution de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 22 de 81

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 23 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 24 de 81

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 25 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vmac, application par pulvérisateur, rouleau, pistolet, trempage, flux, lit fluidisé sur lignes de production et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 26 de 81

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 27 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le déversement depuis des fûts ou conteneurs, les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels), durant l'entretien et le nettoyage d'équipement associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 28 de 81

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 29 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 30 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 31 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 32 de 81

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 33 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 34 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 35 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements industriels, y compris entretien et transferts de produit associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 36 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 37 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 38 de 81

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 39 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Production et traitement du caoutchouc	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4, ERC6D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de pneus et d'articles généraux en caoutchouc, y compris transformation de caoutchouc brut (non vulcanisé), la manipulation et le mélange des additifs de caoutchouc, la vulcanisation, le refroidissement et la finition.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 40 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 41 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, manipulation d'additifs (p. ex. pigments, stabilisants, charges, plastifiants, etc.), opérations de moulage, vulcanisation et formage, recyclage de produit, stockage et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 42 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 43 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC3, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des installations industrielles en systèmes ouverts et clos	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 44 de 81

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 45 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application manuelle par pulvérisateur, rouleau, pinceau, pistolet ou méthodes similaires, et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 46 de 81

Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 47 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le déversement depuis des fûts ou conteneurs et les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 48 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 49 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 50 de 81

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 51 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 52 de 81

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 53 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF) y compris opérations de transfert, activités ouvertes et confinées de laminage et de recuit, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion, vidange et travail sur des articles contaminés/rejetés, et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 54 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 55 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisations agrochimiques - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC11, PROC13, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant qu'excipient agrochimique pour application en pulvérisation manuelle ou mécanique, en fumigation et en brouillard, y compris effluents de nettoyage des équipements et leur élimination.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 56 de 81

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 57 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 58 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 59 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements professionnels fermés, y compris les expositions accidentelles durant l'entretien et les transferts de produit associés	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 60 de 81

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 61 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications routières et de construction	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D, ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement en vrac (y compris chargements de navire / barge, wagon/camion et conteneurs de vrac intermédiaires)	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 62 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 63 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 64 de 81

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 65 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, activités de moulage et de formage, recyclage de produit et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 66 de 81

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 67 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 68 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 69 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC01, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris transfert de produit et préparation, application manuelle par pulvérisateur, pinceau ou méthodes similaires) et nettoyage d'équipement.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
<p>Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques.</p> <p>Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons.</p> <p>Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 70 de 81

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 71 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC03, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC24, PC35, PC38
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les expositions générales des consommateurs découlant de l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
<p>Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques.</p> <p>Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons.</p> <p>Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 72 de 81

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
 Date de révision: 26 Juin 2018
 Numéro de révision: 3.08
 Page 73 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisations agrochimiques - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC12, PC27
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de produits chimiques pour l'agriculture sous formes liquide et solide.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
<p>Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques.</p> <p>Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons.</p> <p>Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 74 de 81

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Non applicable

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
--

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
--

4.2. Environnement

Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 75 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
<p>Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques.</p> <p>Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons.</p> <p>Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	
Non applicable	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 76 de 81

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Non applicable

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
--

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
--

4.2. Environnement

Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 77 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC16, PC17
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, fluides hydrauliques, réfrigérants.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
<p>Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques.</p> <p>Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons.</p> <p>Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 78 de 81

Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 79 de 81

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Autres utilisations par des consommateurs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC28, PC39
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: pour les produits cosmétiques et de soin corporel, seule une évaluation des risques pour l'environnement est requise au titre de REACH étant donné que la santé humaine est couverte par une autre législation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
<p>Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques.</p> <p>Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons.</p> <p>Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	

Nom du produit: ISOPAR™ L

Date de révision: 26 Juin 2018

Numéro de révision: 3.08

Page 80 de 81

Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Nom du produit: ISOPAR™ L
Date de révision: 26 Juin 2018
Numéro de révision: 3.08
Page 81 de 81
